

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 07/12/2021 et du 13/12/2022

Au GRETA-CFA de l'Aude et des Pyrénées Orientales

de l'académie : Montpellier
Sis : Rue Charles Blanc
66000 PERPIGNAN

n° Siren : 196600142

n° Siret : 19660014200059

n° de Déclaration d'activité : 9166P008466

n° d'enregistrement : 07-12-21QA02

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes :

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label initialement attribué le 08/12/2021 pour une durée de trois ans pour les catégories d'action susmentionnées est étendu à la liste des sites du périmètre de labellisation ci-après en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾, suite à la décision arrêtée le 15/12/2022 et publiée au Bulletin officiel n° 1 du 05/01/2023.

Cette extension de périmètre s'applique également à la certification QUALIOPi délivrée le 08/12/2021 pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA-CFA de l'Aude et des Pyrénées Orientales avec les exigences du référentiel national qualité, prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

Les validités du label et de la certification expireront le 07/12/2024.

Fait à Paris, le 23/10/2023

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

Sites du périmètre de labellisation :

Collège les Albères - ARGELES SUR MER
Collège Jean Moulin - ARLES SUR TECH
Collège Cerdanya - BOURG MADAME
Collège Saint Exupéry - BRAM
Collège Pau Casals - CABESTANY
Collège de l'Alarie - CAPENDU
Collège Emile Alain - CARCASSONNE
Collège André Chénier - CARCASSONNE
Collège Grazaillies - CARCASSONNE
Collège Le Bastion - CARCASSONNE
Collège Varsovie - CARCASSONNE
Collège Jules Verne - CARCASSONNE
Collège Blaise d'Auriol - CASTELNAUDARY
Collège des Fontanilles - CASTELNAUDARY
Collège Jean Amade - CERET
Collège Antoine Pons - CHALABRE
Collège Jean-Baptiste Bieules - COUIZA
Collège les Mailheuls - COURSAN
Collège Antoine Courrière - CUXAC CABARDES
Collège Paul Langevin - ELNE
Site AMS - CARCASSONNE

Collège Pierre de Coubertin - FONTROMEU ODEILLO VIA
Collège Joseph Anglade - LEZIGNAN CORBIERES
Collège Rosa Parks - LEZIGNAN CORBIERES
Collège Joseph Delteil - LIMOUX
Collège Christian Bourquin - MILLAS
Collège Georges Brassens - NARBONNE
Collège de Cité - NARBONNE
Collège Jules Ferry - NARBONNE
Collège Victor Hugo - NARBONNE
Collège Montesquieu - NARBONNE
Collège Madame de Sévigné - PERPIGNAN
Collège La Garrigole - PERPIGNAN
Collège Jean Macé - PERPIGNAN
Collège Marcel Pagnol - PERPIGNAN
Collège Jean Rous - PIA
Collège la Nadière - PORT LA NOUVELLE
Collège de la Côte Vermeille - PORT VENDRES
Collège Gustave Violet - PRADES
Collège Michel Bousquie - QUILLAN
Collège Pierre et Marie Curie - RIEUX MINERVOIS
CB6 IN'ESS - NARBONNE

Collège Joffre - RIVESALTES
Collège Pierre Mendès France - SAINT ANDRE
Collège Alice et Jean Olibo - SAINT CYPRIEN
Collège Jean Memoz - SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
Collège Joseph Calvet - SAINT PAUL DE FENOUILLET
Collège Corbières Maritimes - SIGEAN
Collège Pierre Moréto - THUIR
Collège François Mitterrand - TOULOUGES
Collège Gaston Bonheur - TREBES
Lycée Christian Bourquin - ARGELES SUR MER
Lycée Rosa Luxembourg - CANET EN ROUSSILLON
Lycée Charles Cros - CARCASSONNE
Lycée Paul Sabatier - CARCASSONNE
Lycée Général et Technologique Jules Fil - CARCASSONNE
Lycée agricole Pierre Paul Riquet - CASTELNAUDARY
Lycée Germaine Tillion - CASTELNAUDARY
Lycée Déodat de Sévère - CERET
Lycée Climatique Pierre de Coubertin - FONTROMEU ODEILLO VIA
Lycée Ernest Ferroul - LEZIGNAN CORBIERES
Lycée Jacques Ruffié - LIMOUX
Site avenue Bourgeois - LEZIGNAN CORBIERES

Lycée Lacroix - NARBONNE
Lycée Louise Michel - NARBONNE
Lycée François Arago - PERPIGNAN
Lycée Léon Blum - PERPIGNAN
Lycée LPO Jean Lurçat - PERPIGNAN
Lycée Aristide Maillol - PERPIGNAN
Lycée EREA Joan Miro - PERPIGNAN
Lycée Pablo Picasso - PERPIGNAN
Lycée Charles Renouvier - PRADES
Lycée Edouard Herriot - QUILLAN
Lycée des métiers du bâtiment Alfred Sauvy - VILLELONGUE DELS MONTS
La Boutique du Greta-CFA - PERPIGNAN
Site Codalet - CODALET
Site CCAS Estagel - ESTAGEL
Site Salle M. GIPULO Louis - ILLE SUR TET
Site du Boulou - LE BOULOU
Sites CEMEA ER2C et SCI Lara - PERPIGNAN
APP 38 - LIMOUX
Site Vigi Formation - PERPIGNAN
Site UDSIS - SAINT CYPRIEN
Sites SALVAZA et FED BTP SALVAGA - CARCASSONNE

¹ Réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse:

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

² Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.

